

## **« Les essentiels pour débiter en éducation physique et sportive »**

L'arrivée dans le métier d'enseignant d'EPS est un temps fort : découvrir un contexte professionnel, préparer et mettre en œuvre son enseignement sont des actions qui doivent être particulièrement réfléchies.

Il faudra avoir la capacité à s'intégrer dans différents collectifs, en premier lieu celui de l'équipe EPS.

L'enseignement proposé aux élèves doit être opérationnel, donnant toute sa place à la pratique motrice, s'appuyant sur l'observation des élèves.

L'enseignant aura toujours à cœur de questionner sa pratique en s'entourant de ressources.

### ◇ **Phase de conception :**

#### ▪ **Les textes disciplinaires**

- Collège : BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015
- Lycée général et technologique : BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019
- Lycée professionnel : BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019

#### ▪ **Veille administrative et pédagogique**

- Site EPS académie de Toulouse : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/>

### ◇ **Les écrits professionnels de pilotage de son enseignement :**

Nous invitons les professeurs à concevoir un enseignement qui peut se décliner en différents types de documents :

- le projet de cycle,
- le projet de classe,
- les leçons et bilans des enseignements mis en œuvre auprès des classes en responsabilité,
- les outils d'évaluation et de notation mobilisés pour les cycles d'apprentissage,
- le cahier d'AS.

Ces documents doivent se référer aux programmes de la discipline, ainsi qu'aux différents projets : académique, d'établissement, pédagogique d'EPS et d'AS.

### ◇ **Les étapes de la mise en œuvre dans la discipline :**

Voici quelques indications permettant de construire les outils professionnels de l'enseignant d'EPS :

#### ▪ **Projet de classe :**

Chaque classe est singulière et nécessite une réflexion particulière.

Le projet de classe s'appuie sur les caractéristiques des élèves, prend en compte les champs d'apprentissages et les APSA supports.

Il s'agit de définir les transformations motrices, méthodologiques et sociales visées au regard des particularités des élèves, sans oublier la dimension collective.

Il a des incidences sur les modalités d'intervention de l'enseignant.

- **Projet de cycle :**

Il définit les objectifs que l'enseignant se fixe et favorise la structuration de son enseignement.

Les compétences visées, en lien avec les attendus des programmes, sont définies par l'enseignant et/ou l'équipe disciplinaire.

Une trame évolutive définit des étapes d'acquisition permettant de baliser les apprentissages des élèves

Elle va guider l'enseignant tout au long du cycle. Elle constitue un fil rouge permettant d'aller vers l'objectif final.

Le projet de cycle doit envisager la dimension évaluative.

- **Projets de leçons :**

Ils permettent d'organiser l'atteinte des objectifs déclinés dans le projet de cycle.

Toute leçon doit être un pas en avant pour chaque élève.

Une trame claire permet d'en prévoir l'organisation dans le temps et dans l'espace.

En fin de cours, il est important de se questionner : « qu'ont-ils appris concrètement ? qu'est-ce qui a manqué ? Que peut-on améliorer, ou faire différemment ? Vers quoi aller la prochaine fois ?

- ◇ **Les points complémentaires propres à la discipline :**

**Le projet pédagogique EPS :** c'est le document collectif qui établit les bases du travail disciplinaire, la conception de l'enseignement doit partir de ce socle.

**L'association sportive :** le contexte est différent de celui de l'enseignement de l'EPS, notamment en raison du volontariat des élèves. Il s'agit non seulement de leur proposer des pratiques et des rencontres, mais aussi de les initier à la vie associative.

**La sécurité :** à prendre en compte lors de toute programmation d'activités physiques, sportives et artistiques, mais aussi pour les déplacements sur les lieux de pratique, pour les sorties.

**Les outils numériques** : l'utilisation d'outils nomades peut permettre dans certaines conditions de faciliter ou d'accélérer les apprentissages des élèves.

**La différenciation** : elle s'appuie sur une connaissance fine des acquis des élèves, elle est à prendre en compte dans la phase de conception et dans les mises en œuvre de l'enseignement.

◇ **L'évaluation (en lien notamment avec les épreuves certificatives dans la discipline) :**

- **Collège** : décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015, paru au J.O.R.F. n° 2 du 3 janvier 2016
- **Lycée général et technologique** : arrêté du 28-6-2019 paru au J.O.R.F. du 18-7-2019 et circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019 parue au B.O.E.N. n° 36 du 3 octobre 2019 : Évaluation de l'EPS. Organisation du CCF et référentiel d'évaluation. Modification de l'annexe 01 : Bulletin officiel n°17 du 28 avril 2022.
- **Lycée professionnel** : circulaire n° 2017-058 du 4-4-2017 parue au B.O.E.N. n° 16 du 20 avril 2017, précisé par la circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018 parue au B.O.E.N. n° 9 du 1<sup>er</sup> mars 2018 ; et Bulletin officiel n°4 du 28 janvier 2021.

◇ **Références complémentaires :**

- **Enseignement de la natation** : Note de service du 28-2-2022 (NOR : MENE2129643N) parue au B.O.E.N. n° 9 du 3 mars 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>
- **APPN** :
  - Circulaire nationale : Exigences de la sécurité dans les APPN dans le 2nd degré (circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au B.O.E.N. n° 16 du 20 avril 2017).
  - Rapport de l'I.G.E.N. de novembre 2016, disponible sur le lien suivant : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/appn-et-securite/rapport-igen-appn-et-securite>
  - Circulaire académique du 26 novembre 2018 et PASS (Escalade, VTT, CO, Ski de piste, Raquettes et Ski de Randonnée, Ski de fond, Kayak-Canoë en eau intérieure, Spéléo, Randonnée) : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/appn-et-securite/circulaire-academique-appn>
- **Association Sportive** : <https://unss.org/>